

APPENDICE A

1. *Réacteurs nucléaires*, dans lesquels une fission nucléaire en chaîne auto-entretenu peut être maintenue et dirigée; sont exclus les réacteurs d'énergie zéro, qui sont définis comme des réacteurs dont le taux nominal maximal de production de plutonium ne dépasse pas 100 grammes par an.

Fondamentalement, un «réacteur nucléaire» comprend les articles faisant partie de la cuve du réacteur ou qui lui sont directement liés, le matériel qui permet de régler la puissance dans le cœur et les composants qui, normalement, contiennent, contrôlent ou sont en contact direct avec le fluide de refroidissement primaire du cœur.

Ne sont pas exclus de cette définition les réacteurs qui pourraient être modifiés, sans trop de difficultés, de manière à produire sensiblement plus de 100 grammes de plutonium par an. Les réacteurs conçus pour fonctionner en continu à des niveaux de puissance importants, indépendamment de leur capacité de production de plutonium, ne sont pas considérés comme des réacteurs d'énergie zéro.

2. *Cuves à pression des réacteurs*: cuves métalliques, entièrement assemblées ou sous forme de leurs éléments principaux fabriqués en usine, conçues ou préparées spécialement pour contenir le cœur d'un réacteur nucléaire au sens de la définition du paragraphe 1 ci-dessus, et capables de résister à la pression du travail du liquide de refroidissement primaire.

Le couvercle de la cuve à pression d'un réacteur est un exemple d'élément principal fabriqué en usine.

3. *Intérieur d'un réacteur* (par exemple, colonnes et plaques de support du cœur et autres structures intérieures des cuves, guides tubulaires des barres de commande, boucliers thermiques, déflecteurs, plaques du sommier du cœur, plaques des diffuseurs, etc.).

4. *Machines de chargement et de déchargement du combustible du réacteur*: matériel de manipulation spécialement conçu ou préparé pour introduire le combustible dans un réacteur nucléaire au sens de la définition du paragraphe 1 ci-dessus, ou l'en extraire, et capable de fonctionner pendant la marche du réacteur ou faisant appel à des techniques très élaborées de positionnement ou d'alignement permettant d'effectuer des opérations complexes de changement de combustible pendant l'arrêt du réacteur, telles les opérations pour lesquelles on ne peut normalement voir directement le combustible ni y avoir accès.

5. *Barres de commande du réacteur*: barres spécialement conçues ou préparées pour le réglage de la vitesse de réaction d'un réacteur nucléaire au sens de la définition du paragraphe 1 ci-dessus.

Ces barres comprennent, outre la partie servant à l'absorption des neutrons, les supports ou suspensions nécessaires, s'ils sont fournis séparément.

6. *Tubes de force du réacteur*: tubes spécialement conçus ou préparés pour contenir les éléments combustibles et le fluide de refroidissement primaire d'un réacteur au sens de la définition du paragraphe 1 ci-dessus, à une pression de travail dépassant 50 atmosphères.

7. *Tubes au zirconium*: zirconium ou alliage de zirconium sous forme de tubes ou d'ensembles de tubes, en quantités excédant 500 kg, spécialement conçus ou préparés pour être utilisés dans un réacteur au sens de la définition du paragraphe 1 ci-dessus, et dans lesquels le rapport hafnium/zirconium en poids est inférieur à 1/500.